

Vers la fin de l'illimité?

Soumis par Marwina
03-09-2011

Encore un coup tordu... Il y a quelques jours, en fait précisément le 20 août, le Figaro titrait dans son édition en ligne: «l'internet pourrait ne plus être illimité dans les foyers». Et d'expliquer, pédagogiquement, que quand même, les pauvres FAI, avec tous ces clients qui abusent et téléchargent des trucs à longueur de journée, toussa toussa. «L'idée d'une limitation des offres est suggérée dans un document de travail daté du 21 juillet, qui résume les moyens à mettre en œuvre pour assurer une meilleure information des consommateurs. En annexe de ce document figure un exemple de tableau censé mieux récapituler les offres. On y voit, selon le type d'équipement ADSL du foyer (zone groupée, dégroupée ou très haut débit), des cases où l'opérateur doit notifier le «débit IP maximum de l'offre», «le plafond de consommation», ainsi que les conséquences d'un dépassement du plafond et une limitation des téléchargements par session. [...] La raison avancée pour justifier l'application de ces méthodes au fixe est d'ailleurs la même que pour les mobiles : la saturation du réseau.» Saturation du réseau fixe. Cela semblait à première vue fumeux, et Numérama a mené son enquête en comparant les marges financières des divers opérateurs. La conclusion est sans appel: F* de G*. Double F* de G* à dire vrai: puisqu'il est à la fois technique et économique.

«Contrairement à l'internet mobile, où la saturation des ondes est un phénomène physique qui semble justifier le plafonnement de la consommation et le bridage des connexions, l'internet fixe ne connaît pas de limites à son expansion. Il suffit d'ajouter des routeurs et des tuyaux par lesquels faire passer de la fibre optique, pour augmenter immédiatement la capacité de distribution du réseau. Le seul obstacle n'est donc pas technique, mais économique. Déployer de nouveaux routeurs et des tuyaux a un coût que les opérateurs rechignent de plus en plus à financer. La solution qu'ils proposent est donc de freiner la croissance d'internet en bloquant ou en bridant les internautes qui sont les plus consommateurs. Pourtant, les opérateurs sont très loin de risquer le déficit s'ils maintiennent leurs investissements pour accompagner la croissance en bande passante. En France, leurs marges d'exploitation, c'est-à-dire (à peu de choses près) leurs bénéfices avant impôts, représentent entre 12 et 28 % de leurs chiffres d'affaires, ce que jalouseraient plus d'un secteur industriel.» Une première chose. J'en serais resté là sur la retranscription de cette info si il n'y avait pas, dans l'article du Figaro, la petite phrase qui tue: «Les opérateurs français veulent ainsi prendre exemple sur les fournisseurs d'accès à Internet britanniques ou américains qui ont déjà instauré ce système. Aux États-Unis, Time Warner, Comcast, Verizon et AT&T proposent une connexion souvent plafonnée à 250 Go par mois, leurs clients se voyant dans l'obligation de surveiller leur compteur de connexion pour éviter les mauvaises surprises.» J'avoue, lorsque j'ai lu ce truc, ma première réaction a été de répondre direct: «Il faudrait se renseigner sur ce que signifie cette adoption récente de l'internet limité outre atlantique, mais, sérieusement, ça me paraît très fumeux. A peu près aussi fumeux que quand le gouvernement se vante de voir les fac occupés reprendre le travail en ce qui concerne quand seul la fac de droit de Lille a repris le chemin des amphis.» - Vérification faite: c'est effectivement plus que fumeux. Non seulement l'internet n'est pas limité outre atlantique, mais en plus on en est là à les rassurer en leur expliquant que ce genre de disposition pourrie ne concerne que la France. Yap yap yap. C'était la cerise sur le gâteau, pour un bon gros F* de G* des familles, qu'il sent bon la rose. Pas très difficile, évidemment, d'imaginer pourquoi cette volonté de limiter le partage d'octets sur la toile arrive aujourd'hui. Niah niah niah...